

# **Normes et modalités d'évaluation des apprentissages**

**École Saint- David**

**Année scolaire 2024-2025**



**Annexe 1**  
**Calendrier des communications aux parents**  
**ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

**Éducation préscolaire – Maternelle 4 et 5 ans**

<b>INFORMATION</b>	
Première rencontre de parents avec l'assemblée générale	Date : 22 août 2024 Mardi 10 septembre 2024
Première rencontre de parents individuelle	Date : 18 novembre 2024
Deuxième rencontre de parents	Date : 21 février 2025

<b>COMMUNICATIONS</b>			
Première communication aux parents	Semaine du 14 octobre 2024		
Date limite d'envoi de la première communication pour les enseignants	9 octobre 2024		
Date limite pour l'envoi aux parents	15 octobre 2024		
<b>Bulletins</b>			
<b>Bulletins</b>	<b>1<sup>re</sup> étape</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b>
Durée de l'étape	26 août au 15 novembre 2024	18 novembre 2024 au 11 mars 2025	12 mars au 20 juin 2025
Date limite d'envoi du bulletin pour les enseignants	15 novembre 2024	11 mars 2025	19 juin 2025
Date limite pour l'envoi aux parents	20 novembre 2024	15 mars 2025	10 juillet 2025

<b>COMMENTAIRE</b>
À l'éducation préscolaire, une évaluation de compétences est réalisée afin de faire ressortir les forces et les défis que l'élève doit relever.

\*\*\*Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous en informerons.

## Bulletins d'étape Précolaire 4 et 5 ans

Compétences	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape
Accroître son développement physique et moteur	X		X
Construire sa conscience de soi	X		X
Vivre des relations harmonieuses avec les autres	X		X
Communiquer à l'oral et à l'écrit		X	X
Découvrir le monde qui l'entoure		X	X

À l'éducation préscolaire une évaluation de compétences est réalisée afin de faire ressortir les forces et défis que l'élève doit relever. Un bilan de toutes les compétences est réalisé en fin d'année scolaire.

Les domaines évalués à chacune des étapes sont à la discrétion de l'enseignante selon l'évolution de l'élève. Les compétences peuvent donc être différentes que celle-ci-dessus.

Cependant, il y a toujours deux compétences évaluées pour l'étape 1 et 2, ainsi que toutes les compétences pour la dernière étape.

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous en informerons.

# RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION ANNÉE SCOLAIRE 2024–2025

## 1<sup>re</sup> année

INFORMATION	
Première rencontre de parents	Date : 10 septembre 2024
Première rencontre de parents individuelle	Date : 18 novembre 2024
Deuxième rencontre de parents	Date : 21 février 2025

COMMUNICATIONS			
Première communication aux parents	Semaine du 14 octobre 2024		
Date limite d'envoi de la première communication pour les enseignants	9 octobre 2024		
Date limite pour l'envoi aux parents	15 octobre 2024		
Bulletins	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape
Pondérations de l'étape	20 %	20 %	60%
Durée de l'étape	26 août au 15 novembre 2024	18 novembre 2024 au 11 mars 2025	12 mars au 20 juin 2025
Date limite d'envoi du bulletin pour les enseignants	15 novembre 2024	11 mars 2025	19 juin 2025
Date limite pour l'envoi aux parents	20 novembre 2024	15 mars 2025	10 juillet 2025

\*\*\*Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous en informerons.

Disciplines et planification des évaluations		1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape
Français	Écrire		X	X
	Lire		X	X
	Communiquer oralement	X		X
Anglais	Agir sur sa compréhension des textes (60%)		X	X
	Communiquer oralement en anglais (40%)		X	X
Mathématique	Résoudre une situation problème		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique	X	X	X
CCQ*	EXPLORER des réalités culturelles		X	X
Arts plastiques*	Réaliser des créations	X	X	X
	Apprécier des œuvres d'art		X	X
Musique*	Inventer et interpréter des séquences musicales		X	X
	Apprécier des œuvres musicales		X	X
Éducation physique et à la santé*	Agir		X	X
	Interagir		X	X
	À la santé		X	X
<b>Commentaires sur deux des quatre compétences suivantes</b>				
Exercer son jugement critique				
Organiser son travail				
Savoir communiquer			X	X
Travailler en équipe			X	X

Des évaluations en cours d'étape pourront être prises en compte pour le bulletin. Les critères et les outils d'évaluation qui seront utilisés sont déterminés par chaque enseignante et enseignant.

La note placée à un résultat disciplinaire pourrait être accompagnée d'un commentaire.

## RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION ANNÉE SCOLAIRE 2024–2025 2<sup>e</sup> année

INFORMATION	
Première rencontre de parents	Date : 10 septembre 2024
Première rencontre de parents individuelle	Date : 18 novembre 2024
Deuxième rencontre de parents	Date : 21 février 2025

COMMUNICATIONS			
Première communication aux parents	Semaine du 14 octobre 2024		
Date limite d'envoi de la première communication pour les enseignants	9 octobre 2024		
Date limite pour l'envoi aux parents	15 octobre 2024		
BULLETINS			
Bulletins	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape
Pondérations de l'étape	20 %	20 %	60%
Durée de l'étape	26 août au 15 novembre 2024	18 novembre 2024 au 11 mars 2025	12 mars au 20 juin 2025
Date limite d'envoi du bulletin pour les enseignants	15 novembre 2024	11 mars 2025	19 juin 2025
Date limite pour l'envoi aux parents	20 novembre 2024	15 mars 2025	10 juillet 2025

\*\*\*Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous en informerons.

Disciplines et planification des évaluations		1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape
Français	Écrire		X	X
	Lire		X	X
	Communiquer oralement	X		X
Anglais	Agir sur sa compréhension des textes (60%)		X	X
	Communiquer oralement en anglais (40%)		X	X
Mathématique	Résoudre une situation problème		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique	X	X	X
CCQ*	EXPLORER des réalités culturelles		X	X
Arts plastiques*	Réaliser des créations	X	X	X
	Apprécier des œuvres d'art		X	X
Musique*	Inventer et interpréter des séquences musicales		X	X
	Apprécier des œuvres musicales		X	X
Éducation physique et à la santé*	Agir		X	X
	Interagir		X	X
	À la santé		X	X
<b>Commentaires sur deux des quatre compétences suivantes</b>				
Exercer son jugement critique				
Organiser son travail				
Savoir communiquer			X	X
Travailler en équipe			X	X

Des évaluations en cours d'étape pourront être prises en compte pour le bulletin. Les critères et les outils d'évaluation qui seront utilisés sont déterminés par chaque enseignante et enseignant.

La note placée à un résultat disciplinaire pourrait être accompagnée d'un commentaire.

**RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS  
D'ÉVALUATION  
ANNÉE SCOLAIRE 2024–2025**

**3<sup>e</sup> année**

INFORMATION	
Première rencontre de parents	Date : 10 septembre 2024
Première rencontre de parents individuelle	Date : 18 novembre 2024
Deuxième rencontre de parents	Date : 21 février 2025

COMMUNICATIONS			
Première communication aux parents	Semaine du 14 octobre 2024		
Date limite d'envoi de la première communication pour les enseignants	9 octobre 2024		
Date limite pour l'envoi aux parents	15 octobre 2024		
Bulletins	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape
Pondérations de l'étape	20 %	20 %	60%
Durée de l'étape	26 août au 15 novembre 2024	18 novembre 2024 au 11 mars 2025	12 mars au 20 juin 2025
Date limite d'envoi du bulletin pour les enseignants	15 novembre 2024	11 mars 2025	19 juin 2025
Date limite pour l'envoi aux parents	20 novembre 2024	15 mars 2025	10 juillet 2025

\*\*\*Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous en informerons.

Disciplines et planification des évaluations		1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape
Français	Écrire	X	X	X
	Lire	x	X	X
	Communiquer oralement		x	X
Anglais	Interagir oralement en anglais (45%)		X	X
	Réinvestir sa compréhension des textes (35%)		X	X
	Écrire des textes (20%)		x	X
Mathématique	Résoudre une situation problème		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique	X	X	X
CCQ*	EXAMINER des réalités culturelles		X	X
Arts plastiques*	Réaliser des créations		x	X
	Apprécier des œuvres d'art		x	X
Arts dramatiques*	Inventer et interpréter		X	X
	Apprécier		X	X
Éducation physique et à la santé*	Agir		X	X
	Interagir		X	X
	À la santé		X	X
Univers social*	Comprendre l'organisation d'une société sur son territoire		X	X
	Expliquer le changement dans une société		X	X
	Prendre conscience de la diversité des sociétés		X	X
Science et technologie *	Résoudre des problèmes		X	X
	Utiliser des outils, les objets de la science et de la technologie		X	X
	Communiquer à l'aide du vocabulaire et des symboles scientifiques et technologiques		x	X
Commentaires sur deux des quatre compétences suivantes				
Exercer son jugement critique				
Organiser son travail		X		X
Savoir communiquer				
Travailler en équipe			X	X

Des évaluations en cours d'étape pourront être prises en compte pour le bulletin. Les critères et les outils d'évaluation qui seront utilisés sont déterminés par chaque enseignante et enseignant. La note placée à un résultat disciplinaire pourrait être accompagnée d'un commentaire.

# RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION ANNÉE SCOLAIRE 2024–2025

## 4<sup>e</sup> année

INFORMATION	
Première rencontre de parents	Date : 10 septembre 2024
Première rencontre de parents individuelle	Date : 18 novembre 2024
Deuxième rencontre de parents	Date : 21 février 2025

COMMUNICATIONS			
Première communication aux parents	Semaine du 14 octobre 2024		
Date limite d'envoi de la première communication pour les enseignants	9 octobre 2024		
Date limite pour l'envoi aux parents	15 octobre 2024		
Bulletins	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape
Pondérations de l'étape	20 %	20 %	60%
Durée de l'étape	26 août au 15 novembre 2024	18 novembre 2024 au 11 mars 2025	12 mars au 20 juin 2025
Date limite d'envoi du bulletin pour les enseignants	15 novembre 2024	11 mars 2025	19 juin 2025
Date limite pour l'envoi aux parents	20 novembre 2024	15 mars 2025	10 juillet 2025

\*\*\* Des épreuves ministérielles ont lieu à la troisième étape et valent pour 20% de cette étape. Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous en informerons.

Disciplines et planification des évaluations		1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape
Français	Écrire	x	x	X
	Lire	x	x	X
	Communiquer oralement		x	X
Anglais	Interagir oralement en anglais (45%)		X	X
	Réinvestir sa compréhension des textes (35%)		X	x
	Écrire des textes (20%)		x	X
Mathématique	Résoudre une situation problème		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique	X	X	X
CCQ*	EXAMINER des réalités culturelles		X	X
Arts plastiques*	Réaliser des créations		x	X
	Apprécier des œuvres d'art		x	X
Arts dramatiques*	Inventer et interpréter		x	X
	Apprécier		x	X
Éducation physique et à la santé*	Agir		x	X
	Interagir		x	X
	À la santé		x	X
Univers social*	Comprendre l'organisation d'une société sur son territoire		x	X
	Expliquer le changement dans une société		x	X
	Prendre conscience de la diversité des sociétés		x	X
Science et technologie *	Résoudre des problèmes		x	X
	Utiliser des outils, les objets de la science et de la technologie		x	X
	Communiquer à l'aide du vocabulaire et des symboles scientifiques et technologiques		x	X
<b>Commentaires sur deux des quatre compétences suivantes</b>				
Exercer son jugement critique				
Organiser son travail		x		x
Savoir communiquer				
Travailler en équipe			x	x

## **\*\*IMPORTANT\*\***

### **Absence à une épreuve obligatoire du Ministère**

#### **Absence autorisée :**

Voici les motifs reconnus qui peuvent justifier l'absence de votre enfant à une épreuve obligatoire du ministère ou du centre de services scolaire :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale
- Décès ou mariage d'un proche parent
- Convocation d'un tribunal
- Participation à une compétition sportive d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études

Une pièce justificative pourrait être demandée par la direction de l'école et sera conservée au dossier de votre enfant.

Lorsque l'absence est motivée par un motif reconnu, votre enfant ne sera pas pénalisé et il sera soumis à une épreuve lors d'une date ultérieure. Le résultat final sera composé en totalité des résultats pondérés des trois étapes.

#### **Absence non autorisée :**

Lorsque l'absence n'est pas basée sur un motif reconnu, par exemple un voyage, votre enfant sera déclaré absent et **il obtiendra 0 à l'épreuve obligatoire.**

Il est à noter qu'aucune autre épreuve ne sera administrée.

# RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION ANNÉE SCOLAIRE 2024–2025

## 5<sup>e</sup> année

INFORMATION	
Première rencontre de parents	Date : 10 septembre 2024
Première rencontre de parents individuelle	Date : 18 novembre 2024
Deuxième rencontre de parents	Date : 21 février 2025

COMMUNICATIONS			
Première communication aux parents	Semaine du 14 octobre 2024		
Date limite d'envoi de la première communication pour les enseignants	9 octobre 2024		
Date limite pour l'envoi aux parents	15 octobre 2024		
Bulletins	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape
Pondérations de l'étape	20 %	20 %	60%
Durée de l'étape	26 août au 15 novembre 2024	18 novembre 2024 au 11 mars 2025	12 mars au 20 juin 2025
Date limite d'envoi du bulletin pour les enseignants	15 novembre 2024	11 mars 2025	19 juin 2025
Date limite pour l'envoi aux parents	20 novembre 2024	15 mars 2025	10 juillet 2025

\*\*\*Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous en informerons.

Disciplines et planification des évaluations		1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape
Français	Écrire	X	X	X
	Lire	x	X	X
	Communiquer oralement		x	X
Anglais	Interagir oralement en anglais (45%)		X	X
	Réinvestir sa compréhension des textes (35%)		X	X
	Écrire des textes (20%)		X	X
Mathématique	Résoudre une situation problème		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique	X	X	X
CCQ*	RÉFLÉCHIR de façon critique sur des réalités culturelles		X	X
Arts plastiques*	Réaliser des créations	x	x	X
	Apprécier des œuvres d'art		x	X
Arts dramatiques*	Inventer et interpréter		X	X
	Apprécier		X	X
Éducation physique et à la santé*	Agir		X	X
	Interagir		X	X
	À la santé		X	X
Univers social*	Comprendre l'organisation d'une société sur son territoire		X	X
	Expliquer le changement dans une société		X	X
	Prendre conscience de la diversité des sociétés		X	X
Science et technologie *	Résoudre des problèmes		X	X
	Utiliser des outils, les objets de la science et de la technologie		X	X
	Communiquer à l'aide du vocabulaire et des symboles scientifiques et technologiques		x	X
<b>Commentaires sur deux des quatre compétences suivantes</b>				
Exercer son jugement critique		X		X
Organiser son travail				
Savoir communiquer				
Travailler en équipe		X		X

\*Des évaluations en cours d'étape pourront être prises en compte pour le bulletin. Les critères et les outils d'évaluation qui seront utilisés sont déterminés par chaque enseignante et enseignant. La note placée à un résultat disciplinaire pourrait être accompagnée d'un commentaire.

# RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION ANNÉE SCOLAIRE 2024–2025

## 6<sup>e</sup> année

INFORMATION	
Première rencontre de parents	Date : 10 septembre 2024
Première rencontre de parents individuelle	Date : 18 novembre 2024
Deuxième rencontre de parents	Date : 21 février 2025

COMMUNICATIONS			
Première communication aux parents	Semaine du 14 octobre 2024		
Date limite d'envoi de la première communication pour les enseignants	9 octobre 2024		
Date limite pour l'envoi aux parents	15 octobre 2024		
Bulletins	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape
Pondérations de l'étape	20 %	20 %	60%
Durée de l'étape	26 août au 15 novembre 2024	18 novembre 2024 au 11 mars 2025	12 mars au 20 juin 2025
Date limite d'envoi du bulletin pour les enseignants	15 novembre 2024	11 mars 2025	19 juin 2025
Date limite pour l'envoi aux parents	20 novembre 2024	15 mars 2025	10 juillet 2025

\*\*\* Des épreuves ministérielles ont lieu à la troisième étape et valent pour 20% de cette étape. Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous en informerons.

Disciplines et planification des évaluations		1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape
Français	Écrire	X	X	X
	Lire	x	X	X
	Communiquer oralement		x	X
Anglais	Interagir oralement en anglais (45%)		X	X
	Réinvestir sa compréhension des textes (35%)		X	X
	Écrire des textes (20%)		X	X
Mathématique	Résoudre une situation problème		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique	X	X	X
CCQ*	RÉFLÉCHIR de façon critique sur des réalités culturelles		X	X
Arts plastiques*	Réaliser des créations	x	x	X
	Apprécier des œuvres d'art		x	X
Arts dramatiques*	Inventer et interpréter		X	X
	Apprécier		X	X
Éducation physique et à la santé*	Agir		X	X
	Interagir		X	X
	À la santé		X	X
Univers social*	Comprendre l'organisation d'une société sur son territoire		X	X
	Expliquer le changement dans une société		X	X
	Prendre conscience de la diversité des sociétés		X	X
Science et technologie *	Résoudre des problèmes		X	X
	Utiliser des outils, les objets de la science et de la technologie		X	X
	Communiquer à l'aide du vocabulaire et des symboles scientifiques et technologiques		x	X
<b>Commentaires sur deux des quatre compétences suivantes</b>				
Exercer son jugement critique		X		X
Organiser son travail				
Savoir communiquer				
Travailler en équipe		X		X

## **\*\*IMPORTANT\*\***

### **Absence à une épreuve obligatoire du Ministère**

#### **Absence autorisée :**

Voici les motifs reconnus qui peuvent justifier l'absence de votre enfant **à une épreuve obligatoire du ministère ou du centre de services scolaire :**

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale
- Décès ou mariage d'un proche parent
- Convocation d'un tribunal
- Participation à une compétition sportive d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études

Une pièce justificative pourrait être demandée par la direction de l'école et sera conservée au dossier de votre enfant.

Lorsque l'absence est motivée par un motif reconnu, votre enfant ne sera pas pénalisé et il sera soumis à une épreuve lors d'une date ultérieure. Le résultat final sera composé en totalité des résultats pondérés des trois étapes.

#### **Absence non autorisée :**

Lorsque l'absence n'est pas basée sur un motif reconnu, par exemple un voyage, votre enfant sera déclaré absent et **il obtiendra 0 à l'épreuve obligatoire.**

Il est à noter qu'aucune autre épreuve ne sera administrée.